

#1Jeune1Solution le 30 mars à 10h30 Au Pôle emploi de Lucé, 1 impasse des Granges



Les jeunes sont une priorité en matière de politique de d'emploi dans ce contexte de crise sanitaire ; Pour faciliter l'accès à l'emploi durable de ces jeunes, l'Etat a lancé **#1jeune1solution** dans le cadre du Plan de Relance. Au quotidien, les acteurs de l'emploi du bassin chartrain se mobilisent.

A l'occasion de la visite du Secrétaire Général, vous découvrirez les outils et mesures au service de nos jeunes.

En présence de :

Mr Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir
Mme Anne Marie BARBEAU, Directrice Territoriale Pôle emploi d'Eure-et-Loir
Mme Christine FOULON, directrice agence Pôle emploi Lucé
Mme Julie BARBOT, directrice de la mission locale Chartres
Pauline Connan, conseillère dispositif AIJ Pôle emploi
Marie LE TEXIER, conseillère dispositif AIJ Pôle emploi
Aurélie GASSELIN, conseillère entreprise Pôle emploi Chartres

Déroulé de la visite :

- **10h30** : Accueil au Pôle emploi de Lucé, 1 impasse des Granges
- **10h35** : Accompagner les jeunes : lever les freins et accélérer l'accès à l'emploi !
 - **10h35** : Présentation d'un parcours réussi par la Mission Locale (pour lever les freins : garantie jeune, les aides financières Jeunes, Accompagnement mixte)
 - **10h50** : Échange avec 2 conseillères **Accompagnement Intensif Jeunes** Pauline Connan et Marie Le Texier et avec Aurélie GASSELIN conseillère Entreprise
 - Les facteurs clés de réussite : la mise en valeur des compétences des jeunes, les savoirs-être professionnels dits « soft skills » ;
 - les services et outils issus du plan d'investissement sur les compétences tels que Valoriser Son Image, les formations disponibles ;
 - le Plan France Relance avec les outils tels que CIE, Emplois francs +, Parcours Emplois Compétences ;
 - **11h15** : Échange avec jeune ayant bénéficié d'un Accompagnement Intensif Jeune et actuellement en emploi

- **11h30** : Signatures de mesures du plan Jeunes :
 - **Chambre de Métiers en tant qu'employeur** : signature d'un Parcours Emploi Compétence
 - **Entreprise PCM Habilclass** de Ouarville représentée par Mr Guillemet : signature d'un CIE Jeune, Mr Klein Benjamin
 - Témoignage de l'**Entreprise SADS** représentée par Mme Léa LAMET, accompagnée de Madame Joaline ALVES BARROS (parcours PACEA puis phase Garantie Jeunes, titre professionnel assistant(e) de vie aux familles, en CDI temps partiel depuis novembre 2020, Mission Locale de Chartres

Focus sur les leviers d'accompagnement et d'aide financière (Mission Locale)



La Garantie jeunes, c'est :

- un contrat d'engagements réciproques d'un an entre un jeune et une mission locale. Il débute par un parcours d'accompagnement collectif intensif, avec une présence quotidienne renforcée à la mission locale ;
- une allocation forfaitaire mensuelle allant jusqu'à 492,57 € pour sécuriser son quotidien (transports, logement, téléphone, etc.) et pour aider le jeune à se projeter dans un avenir professionnel ;
- une démarche personnalisée fondée sur le principe de «l'emploi d'abord» et de mises en situations professionnelles.

UN PARCOURS D'INSERTION SUR MESURE

Le diagramme illustre un processus en cinq étapes, reliées par une ligne jaune ondulante, avec des icônes illustratives :

1. **RENCONTRER UN CONSEILLER** pour faire un diagnostic de sa situation et de ses compétences (icône : deux personnes à table)
2. **DÉFINIR UN PARCOURS** adapté à ses besoins (Garantie jeunes, école de la deuxième chance, prépa-apprentissage, etc.) (icône : document avec coche)
3. **FORMALISER** un projet personnel et professionnel (formation, stage, emploi, etc.) (icône : dossier avec loupe)
4. **METTRE EN ŒUVRE** son projet professionnel (icône : valise)
5. **ACCÉDER À L'AUTONOMIE** et à l'emploi (icône : cible avec flèche)

Focus sur les leviers promus auprès des entreprises pour intégrer plus de jeunes, et plus durablement (contrats plus longs) :

- Un appui financier auprès des entreprises en fonction des profils
 - 3 aides : CIE, Emplois francs et PEC



**Vous recrutez ?
On est là pour vous aider !
Contactez un conseiller
entreprise au 3995**
(service gratuit + prix d'appel)



**#TousMobilisés
#1jeune1solution**

Trois aides financières à l'embauche d'un jeune

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES SECTEUR NON MARCHAND



Publics visés

- Les jeunes de -26 ans
- Les résidents en quartiers prioritaires de la ville et zones de revitalisation rurale
- Les travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans



Objectifs / Spécificités

Parcours d'accompagnement dans l'emploi qui repose sur le tryptique : emploi, accompagnement, formation



Employeurs

Secteur non marchand : associations, collectivités territoriales, établissements publics...



Aide à l'employeur

De 40 % à 80 % du SMIC brut pris en charge



Type de contrat

CDI ou CDD d'au moins 9 mois renouvelables dans la limite de 24 mois (sauf dérogation)



Durée

Prise en charge de 20h/hebdo

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI JEUNES SECTEUR MARCHAND



Publics visés

- Les jeunes de -26 ans
- Les travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans



Objectifs / Spécificités

L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle, acquisition de compétences et accès facilité à la formation



Employeurs

Employeurs du secteur marchand cotisant au régime d'assurance chômage et n'ayant pas procédé à des licenciements au motif économique



Aide à l'employeur

47 % du SMIC brut pris en charge



Type de contrat

CDI ou CDD d'au moins 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois (sauf cas dérogatoire)



Durée

Entre 20 et 35h/hebdo pris en charge (contrat de 20h minimum)

EMPLOI FRANC 4⁰³



Publics visés

Jeunes de moins de 26 ans résidant en quartier prioritaire de la ville, inscrit en tant que demandeur d'emploi ou suivi par la Mission Locale. Vérifier si son adresse est en quartier prioritaire de la ville <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville> Attestation quartier prioritaire de la ville téléchargeable depuis l'espace personnel Pôle emploi.



Objectifs / Spécificités

Aide supplémentaire aux emplois francs pour des jeunes de -26 ans.



Employeurs

Entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, hors particuliers employeurs, établissements publics et sociétés d'économie mixte.



Aide à l'employeur

CDI : jusqu'à 17 000 € sur 3 ans (7 000 € la 1ère année et 5 000 € les 2 années suivantes)
CDD > 6 mois : jusqu'à 8 000 € sur 2 ans (5 500 € la 1ère année et 2 500 € la suivante)
=> Non cumulable avec une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi versée au titre du salarié recruté (sauf contrat de professionnalisation).



Type de contrat

CDI ou CDD de 6 mois et plus :
- Pas de licenciement économique en 2020 sur le poste concerné.
- Pas d'embauche d'un ex-salarié (sur les 6 derniers mois).



Durée

Aide proratisée selon le temps de travail.

03) PÉRIODE D'APPLICATION DE CETTE MESURE JUSQU'AU 31/03/2021

Contactez votre Pôle emploi, des solutions sont à votre disposition